

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

En raison de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 et afin de faciliter le respect des « gestes barrières » et des mesures de distanciation sociale, le Conseil Municipal de la Commune se réunira exceptionnellement, **au foyer communal**, sis rue du Bouloi, en séance ordinaire le

Jeudi 8 avril 2021 à 19 h 00

La séance sera retransmise en direct sur la page Facebook de la Commune.

ORDRE DU JOUR

Appel des membres présents – Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 - Approbation du compte-rendu précédent
- 2 - Approbation du compte de gestion 2020 de la Commune
- 3 - Approbation du compte administratif 2020 de la Commune
- 4 - Affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget principal
- 5 - Taux des deux taxes locales
- 6 - Budget unique 2021 de la Commune
- 7 - Autorisation d'engager des dépenses dans le cadre des fêtes, cérémonies et réceptions
- 8 - Constitution d'une provision pour créances douteuses
- 9 - Cour Albert Thomas
- 10 - Colis des retraités du personnel communal
- 11 - Vente d'herbe
- 12 - Adhésion de communes au Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin
- 13 - Motion pour un centre de vaccination
- 14 - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
- 15 - Questions orales
- 16 - Informations diverses

En Mairie, le 2 avril 2021

Le Maire,
Michael ROUSSEAU

